



Quels outils pour travailler sur les disparités territoriales ?

David Broustet

► To cite this version:

David Broustet. Quels outils pour travailler sur les disparités territoriales ? : Adaptation de l'indice d'éloignement aux besoins et réalités locaux. Éducation & formations, 2021, Les territoires de l'éducation : des approches nouvelles, des enjeux renouvelés, 102, pp.171-1/83. 10.48464/ef-102-08 . halshs-03347721

HAL Id: halshs-03347721

<https://shs.hal.science/halshs-03347721>

Submitted on 17 Sep 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Quels outils pour travailler sur les disparités territoriales ?

Adaptation de l'indice d'éloignement aux besoins et réalités locaux

David Broustet

SSA de Nouvelle-Calédonie

L'académie de Nouvelle-Calédonie se caractérise par un environnement social, économique et familial, un contexte et des performances scolaires très marqués géographiquement. Ces disparités géographiques affectent en partie le niveau de réussite scolaire global qui est inférieur à la métropole et aux académies socialement comparables. Ces contraintes territoriales n'étaient jusqu'à présent pas prises en compte dans l'attribution des moyens aux établissements, même si elles n'étaient pas inconnues, et l'hétérogénéité territoriale n'était étudiée qu'au travers des provinces ou des regroupements de communes. L'indice d'éloignement, calculé par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), permet d'affiner la connaissance des territoires au sein de l'archipel en tenant compte, pour chacun des collèges, du profil de la commune de résidence des élèves, de l'offre scolaire alentour ainsi que de l'offre culturelle et sportive. La Nouvelle-Calédonie se distingue ainsi par des collèges très isolés et bien plus éloignés que ceux de la métropole ou des DROM. Par ailleurs, les collèges les plus éloignés sont socialement plus défavorisés et cumulent pratiquement tous les facteurs *a priori* défavorables à la réussite éducative. L'enjeu est de répondre à la diversité des publics qui fréquentent ces collèges isolés, et qui ne trouvent pas en proximité une offre adaptée, en imaginant des solutions alternatives.

RAPPEL Les opinions exprimées dans les articles ou reproduites dans les analyses par les auteurs n'engagent qu'eux-mêmes et pas les institutions auxquelles ils appartiennent, ni *a fortiori* la DEPP.

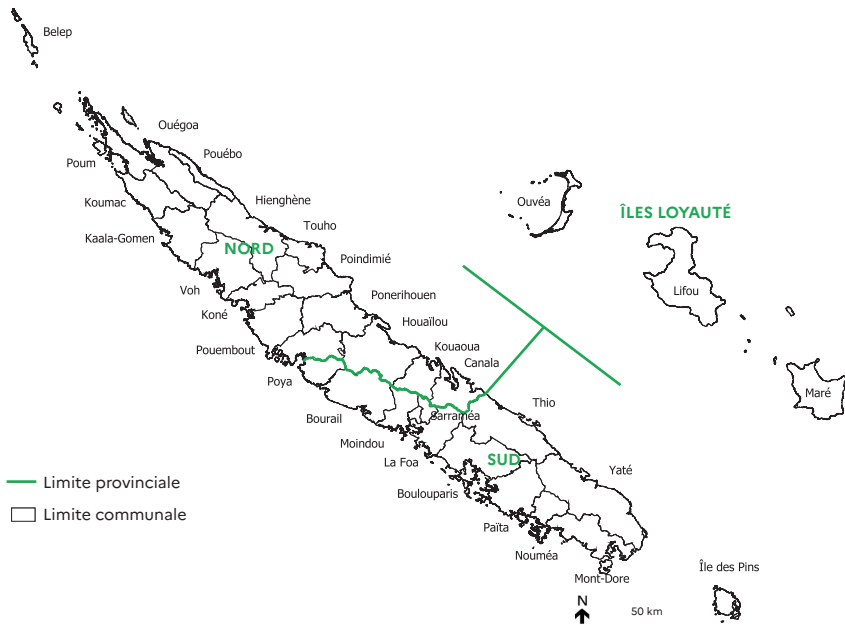
Étendue sur 18 575 km², soit une superficie équivalente à trois départements métropolitains, la Nouvelle-Calédonie est constituée d'une île principale, dénommée la Grande Terre, et d'un ensemble d'îles plus petites dont Belep, l'Île des Pins, Ouvéa, Lifou et Maré. L'archipel se caractérise par de profondes disparités géographiques qu'elles soient démographiques, communautaires, socio-économiques ou scolaires. Si ces contrastes sont marqués entre les trois provinces (sud, nord et îles Loyauté), subdivisions administratives créées en 1989 (figure 1), ce découpage à vocation politique ne reflète pas véritablement l'hétérogénéité spatiale au sein de l'archipel. L'opposition entre d'une part les communes de la côte ouest et d'autre part celles situées sur la côte est et les îles alentour apparaît avec clarté lorsque l'on croise un certain nombre d'indicateurs (SSA de Nouvelle-Calédonie, 2019b).

LA NOUVELLE-CALÉDONIE, UN ARCHIPEL AUX MULTIPLES DISPARITÉS

Les contraintes géographiques et l'organisation de l'espace limitent le développement économique de certains territoires de l'archipel

Avec 271 000 habitants, la pression démographique est globalement faible (14 habitants au km²) mais la population est très inégalement répartie : deux tiers des calédoniens se concentrent à Nouméa, la capitale, et dans son agglomération située au sud-ouest de la Grande Terre, soit 6 % de la surface de l'archipel (Gay, 2014). La concentration de l'activité y est également importante : trois emplois de la collectivité sur quatre y sont recensés.

► Figure 1 Les communes et provinces de Nouvelle-Calédonie



La localisation de l'agglomération urbaine du Grand Nouméa, l'axe routier et les plaines littorales favorisent le développement des localités de la côte ouest qui affichent un dynamisme démographique et économique plus soutenu.

Le massif montagneux, qui s'étend sur toute la longueur de la Grande Terre, limite le développement des communes situées sur la côte est où l'espace aménageable et l'accessibilité sont plus restreints. Contrairement à la Grande Terre, les îles alentour possèdent un relief peu élevé, mais la discontinuité maritime constitue un enclavement dans ces îles distantes de 50 à 100 km de l'île principale. La côte est et les îles sont marquées par l'atonie du tissu productif et la faiblesse des créations d'emploi : deux tiers des enfants scolarisés dans le second degré sont issus d'une famille socialement défavorisée et la moitié d'entre eux ont un responsable qui est sans emploi (chômeur ou inactif n'ayant jamais travaillé). Cette marginalisation de la côte est de la Grande Terre et des îles alentour est aggravée par le sous-peuplement et l'exode des populations vers l'agglomération et le nouveau pôle économique que constituent les communes de Voh, Koné et Pouembout.

Les compétences déficitaires mises en évidence par les évaluations des élèves à l'entrée en sixième traduisent des compétences linguistiques hétérogènes

L'analyse des rapports d'inspection dans le premier degré, montre par ailleurs des difficultés inhérentes à un enseignement qui peine à être efficace dans la prise en compte concomitante des compétences linguistiques des élèves issus de la communauté mélanésienne dans leur langue maternelle, d'une part, et l'enseignement du français, d'autre part, qui, en de nombreux lieux, est utilisé à l'école, dans une dimension formelle et académique.

L'observation des pratiques enseignantes révèle régulièrement une dichotomie entre deux options pédagogiques : celle consistant à poursuivre l'usage de la langue maternelle, avec en filigrane, le risque d'installer tardivement l'apprentissage du français dans l'optique de la lecture au cycle des apprentissages fondamentaux et celle prévoyant à l'inverse une immersion volontariste dans une communication en français, au risque de ne pas tenir compte des réalités linguistiques et culturelles locales. Cette dichotomie qui prend sa genèse à l'école maternelle trouve quelques répercussions dans l'ensemble du parcours de la scolarité obligatoire de l'élève.

De plus, les langues vernaculaires, dont les langues kanak, étant reconnues de tradition orale, la scolarisation et l'inscription des parcours scolaires dans une dynamique de cycles d'enseignement engendrent plusieurs obstacles de nature différente. L'immersion dans une langue seconde, voire étrangère requiert du temps et un ancrage soutenu dans des activités langagières orales de plus en plus structurées, du moins au cours des premières années d'apprentissage. Cette structuration de la langue orale aboutit à acquérir plusieurs compétences d'ordres syntaxique, lexical et discursif. Or les observations de classe montrent des inégalités entre élèves, et ceux qui ne disposent pas d'un langage suffisamment structuré sont les premiers à pâtir de l'apprentissage de la lecture, au point d'en subir les insuffisances jusqu'à l'issue de l'école primaire voire au niveau de la sixième. Les évaluations des connaissances et compétences des élèves à l'entrée en sixième dénotent la permanence de compétences déficitaires en français : dans les provinces nord et îles Loyauté, où la très grande majorité des habitants appartient à la communauté mélanésienne, 64 % des élèves de sixième ont une maîtrise satisfaisante ou très bonne en français contre 82 % en province sud et 85 % au sein de la capitale (SSA de Nouvelle-Calédonie, 2019a). Cette configuration est comparable aux résultats observés lors des évaluations de la Journée défense et de

citoyenneté (JDC) qui montrent une proportion de jeunes en difficulté de lecture plus élevée dans les provinces nord et îles Loyauté. Pour les mathématiques, la situation est encore plus contrastée puisque 32 % des élèves de sixième ont une maîtrise satisfaisante ou très bonne en mathématiques contre 57 % en province sud et 65 % à Nouméa. Des écarts sont aussi observés concernant le retard dans la scolarité : 12,4 % des élèves scolarisés dans les provinces nord et îles Loyauté sont en retard à l'entrée en sixième contre 9 % en province sud.

Les écarts de réussite très importants selon l'origine sociale des élèves affectent plus fortement le niveau de réussite global de l'académie

D'autre part, les écarts de réussite scolaire sont importants selon la localisation des établissements : en 2018, le taux de réussite au diplôme national du brevet atteint 75,6 % sur la côte est et les îles alentour contre 80,1 % dans les établissements de la côte ouest et 83 % sur la commune de Nouméa. Ces contrastes infra-académiques impactent le niveau de réussite global de l'archipel qui est inférieur aux académies socialement comparables : le taux réussite au diplôme national du brevet en Nouvelle-Calédonie s'élève à 79 % contre 86 % en Martinique. L'analyse selon l'origine sociale révèle également un taux de réussite parmi les élèves socialement défavorisés inférieur de 21 points à leurs camarades socialement très favorisés contre 16 points en Martinique et 18 points en métropole (SSA de Nouvelle-Calédonie, 2019e).

L'analyse des disparités géographiques est moins évidente concernant la réussite au baccalauréat puisque 70 % des lycées d'enseignement général et technologique et plus d'un lycée professionnel sur deux se situent dans l'agglomération du Grand Nouméa. Néanmoins, les écarts de réussite au baccalauréat selon l'origine sociale demeurent plus marqués au sein de la collectivité que dans les académies socialement comparables (SSA de Nouvelle-Calédonie, 2019d). Par ailleurs, l'académie se caractérise par un pourcentage de candidats refusés dès le premier groupe d'épreuves deux fois plus élevé que la moyenne nationale, notamment en raison de l'absentéisme des candidats aux épreuves.

L'INDICE D'ÉLOIGNEMENT POUR LA NOUVELLE-CALÉDONIE

L'indice d'éloignement permet une analyse complémentaire et plus précise des disparités géographiques

Jusqu'à présent, les statistiques fournies en Nouvelle-Calédonie se focalisaient uniquement sur les inégalités sociales et les performances scolaires. Les contraintes territoriales n'étaient pas prises en compte, même si elles n'étaient pas inconnues, et la ruralité n'a jamais véritablement fait l'objet d'études statistiques particulières en Nouvelle-Calédonie : l'absence de délimitation officielle du fait urbain conduit à des interprétations abusives des zones urbaines et rurales. Par ailleurs, la carte des établissements classés en zone d'éducation prioritaire, qui repose essentiellement sur des critères sociaux et de réussite des élèves, n'a pas été révisée depuis 1999. Néanmoins, une bienveillance dans l'attribution des moyens d'encadrement est opérée pour les établissements de la côte est et des îles alentour.

Calculé à l'origine pour tous les collèges publics et privés sous contrat de métropole et des DROM (hors Mayotte), l'indice d'éloignement a été étendu à la Nouvelle-Calédonie. Cette

extension a été réalisée avec l'appui de Sylvain Maugis et Mustapha Touahir (DEPP, bureau des études sur les établissements et l'éducation prioritaire) que l'auteur remercie pour leur collaboration. L'indice d'éloignement permet en effet d'affiner la connaissance des territoires de la Nouvelle-Calédonie où l'hétérogénéité territoriale n'était étudiée qu'au travers des provinces ou des regroupements de communes. Cet indice, qui synthétise la notion d'éloignement pour un établissement donné en tenant compte de la ruralité du territoire, de la densité et de la diversité de l'offre scolaire et de l'accès aux équipements sportifs et culturels, permet également de mieux comprendre les écarts de réussite avec les académies de référence, notamment parmi les élèves socialement défavorisés.

L'indice d'éloignement des collèges de métropole et des DOM : dix-sept variables pour juger de la situation de chaque établissement

Dans le cadre des travaux de la mission Territoires menée par Ariane Azéma et Pierre Mathiot en 2019, la DEPP a créé un indice continu de mesure de l'éloignement des collèges (Maugis & Touahir, 2019a et 2019b).

Dix-sept variables sont prises en compte pour chaque collège : la part d'élèves résidant dans une commune rurale éloignée ; la distance moyenne des élèves au collège ; la densité de collèges dans un rayon de 3 km ; la distance au 5^e collège le plus proche ; la distance à la section linguistique la plus proche ; la distance à la section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) la plus proche ; la distance à la section sportive la plus proche ; la distance à l'unité locale pour l'inclusion scolaire (Ulis) la plus proche ; la distance à l'unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (Upe2a) la plus proche ; la distance à la seconde générale et technologique la plus proche ; la distance à la seconde professionnelle la plus proche ; la distance à la première année de CAP la plus proche ; la distance au centre de formations d'apprentis (CFA) le plus proche ; la distance au gymnase le plus proche ; la distance à la piscine la plus proche ; la distance au cinéma ou au théâtre le plus proche ; la distance à la bibliothèque la plus proche.

Une analyse en composantes principales (ACP) résume ensuite sur un petit nombre d'axes factoriels (ou composantes principales) l'essentiel de l'information contenue dans ces dix-sept variables initiales. De fait, le premier axe factoriel (qui rassemble près de la moitié de l'information totale) oppose des collèges éloignés à des collèges peu éloignés : la coordonnée d'un établissement sur cet axe diminue avec la densité de collèges dans un rayon de 3 km et augmente avec toutes les autres variables. Cette coordonnée correspond à l'indice d'éloignement de l'établissement.

Par construction, l'indice d'éloignement a pour moyenne zéro. Ses valeurs s'échelonnent par ailleurs de - 3,5 (valeur constatée à Paris) à + 59,6 pour le collège le plus éloigné de Guyane. Sa souplesse d'utilisation réside dans sa nature continue : il ne partage pas les établissements en collèges éloignés et collèges non éloignés (avec les effets de seuil que cela occasionnerait) ; il se contente de trier les collèges par éloignement, laissant chacun libre d'effectuer le regroupement qu'il juge pertinent.

L'extension de l'indice à la Nouvelle-Calédonie : difficultés soulevées et pertinence des comparaisons

Calculé à l'origine pour tous les collèges publics et privés sous contrat de métropole et des DOM (hors Mayotte), l'indice d'éloignement a été étendu pour les besoins de cet article à la Nouvelle-Calédonie. Les collèges de l'académie ont été considérés comme des « individus supplémentaires » : les indices de la métropole et des DOM demeurent

inchangés. En déterminant seulement les indices des « nouveaux » établissements, on évite d'avoir à modifier les indices de tous les collèges, indices qui ont déjà été diffusés et dont les valeurs ont déjà été reprises dans des travaux en aval.

Bien que présents dans la base centrale des établissements, les établissements de Nouvelle-Calédonie n'y sont pas géolocalisés. Le premier travail du SSA a donc été d'établir les longitudes et latitudes de ces établissements à partir de leurs adresses postales puis de les convertir en coordonnées X et Y (indispensables au calcul de distances). Le même travail a été réalisé pour les CFA, les gymnases, les piscines, les cinémas, les théâtres et les bibliothèques après avoir recensé les infrastructures sous la gestion des établissements, des communes, des provinces et du territoire.

Toutes les variables actives contribuant à la construction de l'indice, il est indispensable de disposer, pour chaque établissement, de sa valeur pour chacune des dix-sept variables. Trois d'entre elles ont présenté des difficultés : la part d'élèves résidant dans une commune rurale éloignée (1) ; la distance moyenne des élèves au collège (2) ; la distance à l'Upe2a la plus proche (3).

1) Pour la métropole et les DROM, la part d'élèves résidant dans une commune rurale éloignée est calculée à partir du constat de rentrée (qui fournit notamment la commune de résidence de chaque élève) et du zonage en aires urbaines produit par l'Insee. Ce zonage en aires urbaines n'existe pas pour la Nouvelle-Calédonie. À partir d'indications communiquées par l'Isee – l'institut de la statistique et des études économiques de Nouvelle-Calédonie – (population, superficie, densité, etc.), le SSA a donc produit une table indiquant la dominante urbaine ou rurale de chaque commune. À l'instar des DROM, la part d'élèves résidant dans une commune rurale éloignée a été évaluée à la moitié de la part d'élèves résidant dans une commune rurale.

2) Les coordonnées géographiques des élèves, qui ont permis de calculer la distance moyenne des élèves au collège pour la métropole et les DROM, ne sont pas disponibles pour la Nouvelle-Calédonie. Cette distance a donc été approchée par la distance entre la commune de résidence et l'établissement de scolarisation. Notons que, lorsque l'élève réside dans la commune où se situe le collège, cette distance est nulle. Ce choix méthodologique quelque peu arbitraire est conforté par une concentration de l'habitat dans les bourgs, situés hors de l'agglomération du Grand Nouméa, à proximité des infrastructures scolaires et une proportion plus importante d'élèves résidant en internat.

3) Il n'existe pas en Nouvelle-Calédonie de dispositif Upe2a. Afin de neutraliser l'effet de cette variable sur l'indice des collèges de l'archipel, les valeurs manquantes ont été imputées par la valeur moyenne constatée en métropole et dans les DROM.

Le recours à une méthodologie un peu différente pour trois des dix-sept variables n'empêche pas la comparabilité des indices des collèges de l'académie avec ceux des collèges de métropole et des DROM. D'une part, ces différences méthodologiques sont marginales : soit on cherche à se rapprocher au maximum de « l'esprit original » de la variable active (1 et 2) ; soit celle-ci est neutralisée pour ne pas influencer l'indice dans un sens ou dans l'autre (3). D'autre part, la présence d'un grand nombre de variables dans l'ACP atténue la contribution de chacune d'elles à la formation du premier axe, donc à la valeur de l'indice : l'information contenue par ces trois variables est, en quelque sorte, « diluée » dans l'information totale. Dès lors, disposer de l'indice des collèges de Nouvelle-Calédonie permet non seulement d'effectuer des comparaisons entre ces derniers, mais aussi de les situer par rapport aux valeurs constatées en métropole et dans les DROM.

LES RÉSULTATS ET ENJEUX MIS EN ÉVIDENCE PAR CE NOUVEL INDICE

Les collèges de Nouvelle-Calédonie sont bien plus éloignés que ceux de métropole et des DROM

Avec une dimension comparable aux Pyrénées et un réseau scolaire très dispersé, la Nouvelle-Calédonie se caractérise par des distances entre ses collèges et les offres de formation et infrastructures nettement plus élevées que dans le reste du territoire français. La comparaison des moyennes des différentes variables met en évidence des distances très supérieures à la métropole, notamment concernant la proximité à une unité scolaire pour l'inclusion scolaire, une formation en lycée ou aux équipements sportifs et culturels ➤ **Tableau 1**.

La Nouvelle-Calédonie se distingue ainsi par des collèges très isolés et bien plus éloignés, au sens de l'indicateur d'éloignement calculé par la DEPP, que ceux de métropole et des DROM ➤ **Figure 2** p. 178. C'est même l'académie dont l'indice (14,3) est le plus élevé (mis à part la Polynésie française pour laquelle il n'a pas été évalué), supérieur à la Guyane (indice de 8,3) et à la Lozère (indice de 4,4). Sur les 30 collèges dont l'indice est supérieur à 10 sur l'ensemble du territoire français, 15 se trouvent en Nouvelle-Calédonie et 9 en Guyane.

Au sein de l'académie de Nouvelle-Calédonie, les collèges les moins éloignés se situent dans l'agglomération urbaine du Grand Nouméa avec des indices d'éloignement inférieurs à 3. Les établissements ayant un indice négatif, c'est-à-dire ayant une situation d'éloignement moins marquée que la moyenne métropolitaine, se situent dans la capitale et à la périphérie immédiate, au sud de la commune de Dumbéa et au nord-ouest de la commune du Mont-Dore.

➤ **Tableau 1** Moyenne des dix-sept variables en Nouvelle-Calédonie, en métropole et dans les DROM

Variables	Nouvelle-Calédonie	Métropole + DROM
Part d'élèves résidant dans une commune rurale éloignée	0,28	0,13
Distance moyenne élèves-collège	7 338	3 221
Densité de collèges dans un rayon de 3 km	1,19	6,05
Distance au 5 ^e collège le plus proche	39 888	8 879
Distance à la section linguistique la plus proche	27 458	2 205
Distance à la Segpa la plus proche	18 063	5 126
Distance à la section sportive la plus proche	8 701	5 254
Distance à l'Ulis la plus proche	26 663	3 528
Distance à l'Upe2a la plus proche	13 722	13 722
Distance à la seconde GT la plus proche	36 996	5 340
Distance à la seconde professionnelle la plus proche	25 058	5 441
Distance à la première année de CAP la plus proche	20 094	5 926
Distance au CFA le plus proche	112 302	7 365
Distance au gymnase le plus proche	6 832	437
Distance à la piscine la plus proche	48 206	3 023
Distance au cinéma ou au théâtre le plus proche	50 154	3 887
Distance à la bibliothèque la plus proche	7 627	1 142

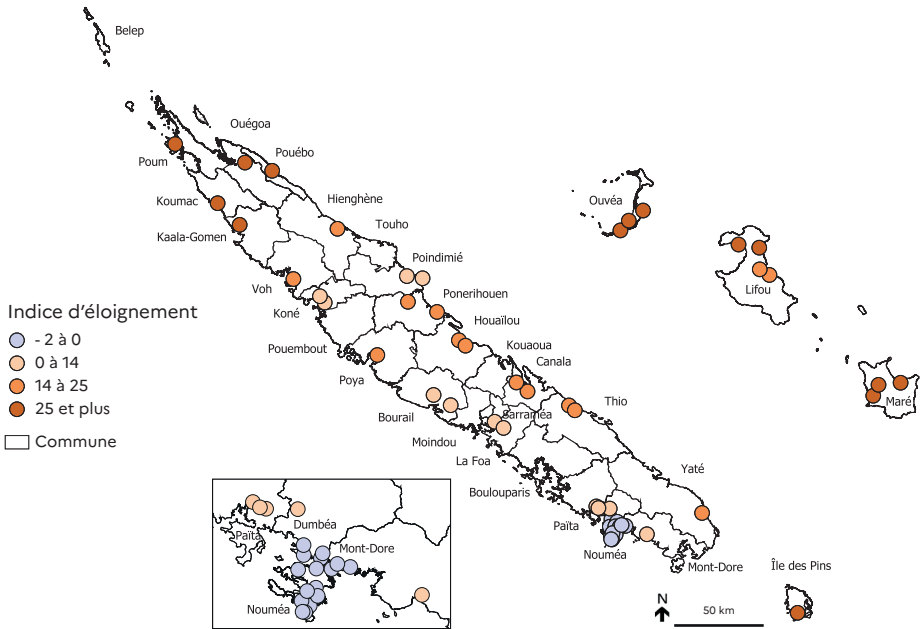
Éducation & formations n° 101 © DEPP

Lecture : la distance moyenne des collèges à la Segpa la plus proche est de 18 063 mètres en Nouvelle-Calédonie contre 5 126 mètres en métropole et dans les DROM.

Champ : Nouvelle-Calédonie, France métropolitaine et DROM (hors Mayotte), collèges publics et privés sous contrat.

Source : DEPP-MENJS.

► **Figure 2** Indice d'éloignement des collèges de Nouvelle-Calédonie



Éducation & formations n° 102 © DEPP

Lecture : les indices d'éloignement des collèges situés sur la commune de La Foa sont compris entre 0 et 14.

Champ : Nouvelle-Calédonie, collèges publics et privés sous contrat.

Source : DEPP-MENJS.

À mesure que l'on s'éloigne de la capitale et de son agglomération, l'indice d'éloignement augmente et une discontinuité très marquée est observée dès que l'on quitte l'agglomération. Les collèges les plus éloignés se situent à l'extrême nord de la Grande Terre, entre les communes de Voh/Hienghène et Poum, et dans les îles alentour (Lifou, Maré, Ouvéa et l'Île des Pins) avec des indices d'éloignement supérieurs à 20.

Les pôles secondaires (Poindimié, La Foa, Bourail et Koné) disposent d'une offre scolaire, plus conséquente que les autres communes de brousse, combinée à des équipements culturels et sportifs diversifiés : l'indice d'éloignement y est inférieur à la moyenne académique et oscille entre 9,8 et 13,6. Comparativement aux autres îles alentour, les établissements situés sur la commune de Lifou sont moins éloignés en raison du statut de capitale de la province des îles Loyauté et des infrastructures plus conséquentes : l'indice s'élève à 23,4 contre plus de 37 dans les autres îles.

La province sud, subdivision administrative qui intègre l'agglomération du Grand Nouméa, est moins isolée que les deux autres provinces avec un indice d'éloignement de 4,6. Cependant, de forts contrastes existent entre les collèges les plus éloignés, situés principalement sur le versant est, et les collèges les moins éloignés. En province nord, l'indice d'éloignement s'élève à 20,1 avec une dispersion importante de l'indice, principalement entre le sud et le nord de la subdivision. La province des îles Loyauté apparaît comme la subdivision la plus concernée par l'éloignement avec un indice de 32 et une dispersion moins importante entre les collèges.

En raison d'une implantation des établissements majoritairement hors de l'agglomération, dans les provinces nord et îles Loyauté notamment, les collèges privés sont plus isolés que ceux du secteur public.

Les collèges éloignés cumulent pratiquement tous les facteurs *a priori* défavorables à la réussite éducative

Le croisement de l'indice d'éloignement, regroupé par décile, avec certains indicateurs de contexte, de performance et de moyens alloués met en évidence de fortes disparités entre les collèges éloignés (à partir du 5^e décile), dont 82 % sont situés sur le versant est de la Grande Terre et aux îles alentour, et les collèges peu éloignés, dont 93 % sont situés sur le versant ouest de la Grande Terre.

Les collèges les plus éloignés correspondent à des structures ayant de plus faibles effectifs d'élèves : ils scolarisent en moyenne 150 élèves, dont certains regroupent moins de 50 élèves, contre 300 au niveau de l'académie ➤ **Tableau 2**. Par ailleurs, la baisse des effectifs en collège constatée au sein de l'académie concerne particulièrement ces établissements. Depuis 2012, année du transfert de l'enseignement du second degré à la Nouvelle-Calédonie, ces collèges éloignés ont perdu plus d'un quart de leurs élèves. Le dynamisme démographique étant localisé dans l'agglomération Nouméenne et la commune de Koné, les effectifs devraient continuer de diminuer à l'avenir dans ces établissements (SSA de Nouvelle-Calédonie, 2019c).

Par ailleurs, ces collèges se caractérisent par un profil social plus défavorisé. L'indice de position sociale oscille autour de 80, contre 96 au niveau académique, et la part de boursiers parmi les effectifs d'élèves dépasse 60 %, contre 39 % au sein de l'académie. Ainsi, les collèges les plus défavorisés sont également les plus éloignés à la différence des académies de métropole ou des DROM où les collèges les plus défavorisés sont peu éloignés. À l'opposé, les 10 % des collèges les moins éloignés sont implantés dans les quartiers favorisés du sud et du centre de Nouméa, ce qui explique le niveau élevé de l'indice de position sociale (117).

Les pourcentages d'élèves ayant un niveau de maîtrise satisfaisante ou très bonne à l'entrée en sixième sont par ailleurs plus faibles dans les collèges éloignés (inférieurs à 70 % en français et à 40 % en mathématiques) ➤ **Tableau 3** p. 180. La note moyenne obtenue aux

➤ **Tableau 2** Indicateurs de contexte par décile de l'indice d'éloignement

Indice d'éloignement	Effectifs d'élèves	IPS moyen	Part d'élèves boursiers (%)
Premier décile	646	116,7	15,4
D2	523	93,7	32,2
D3	432	91,4	39,7
D4	385	92,7	37,1
D5	285	94,8	33,2
D6	160	84,2	57,3
D7	153	83,1	66,4
D8	139	75,5	71,4
D9	154	83,6	64,5
Dernier décile	135	80,4	81,6

Éducation & formations n° 101 © DEPP

Lecture : dans les 10 % des collèges les moins éloignés, 15,4 % des élèves sont boursiers.

Champ : Nouvelle-Calédonie, collèges publics et privés sous contrat.

Source : DEPP-MENJS.

» **Tableau 3** Indicateurs de performance par décile de l'indice d'éloignement

Indice d'éloignement	Maîtrise satisfaisante ou très bonne en français à l'entrée en 6 ^e (%)	Maîtrise satisfaisante ou très bonne en mathématiques à l'entrée en 6 ^e (%)	Note moyenne aux épreuves écrites du DNB	Taux de passage en voie générale ou technologique des élèves après la 3 ^e (%)	Taux de passage en voie professionnelle des élèves après la 3 ^e (%)
Premier décile	87,4	73,4	11,7	73,4	21,3
D2	76,4	50,3	9,2	56,6	37,6
D3	79,4	46,9	9,5	47,7	45,6
D4	84,6	56,2	9,0	44,9	47,2
D5	77,4	49,2	8,6	35,0	53,3
D6	56,2	23,8	7,1	27,4	58,2
D7	66,1	36,2	8,3	37,4	54,5
D8	70,3	33,6	7,2	29,0	57,7
D9	65,5	31,9	8,0	45,0	44,5
Dernier décile	48,9	16,5	8,0	37,1	53,1

Éducation & formations n° 101 © DEPP

Lecture : parmi les 10 % des collèges les plus éloignés, 48,9 % des élèves ont une maîtrise satisfaisante ou très bonne en français à l'entrée en sixième.

Champ : Nouvelle-Calédonie, collèges publics et privés sous contrat.

Source : DEPP-MENJS.

épreuves écrites du DNB permet également de caractériser les performances des collèges : on observe globalement des résultats moins élevés à mesure que l'éloignement des collèges augmente. La note moyenne dans les collèges éloignés atteint ainsi 7,7 sur 20 contre 9,3 sur 20 au niveau académique.

L'orientation des élèves en fin de troisième est également corrélée à l'éloignement du collège. Plus celui-ci est éloigné, moins le passage en seconde générale ou technologique est fréquent. Ainsi, dans les collèges éloignés, seuls 35 % des élèves de troisième s'orientent dans cette voie et 54 % s'orientent dans la voie professionnelle contre respectivement 50 % et 42 % au sein de l'académie.

Les collèges éloignés bénéficient d'un nombre d'heures d'enseignement par élève (H/E) supérieur aux autres établissements (1,50, contre 1,38 en moyenne) mais ce niveau d'encadrement s'explique également par les effectifs d'élèves moins importants dans ces établissements où les économies d'échelle sont moins grandes » **Tableau 4**. De plus, ces collèges fonctionnent plus fréquemment avec des enseignants non titulaires (plus d'un tiers des personnels) en raison des difficultés de recrutement, une situation qui influe sur la stabilité des équipes pédagogiques.

Les collèges éloignés, qui participent au rééquilibrage, tant géographique que communautaire au sein de l'archipel, se trouvent à la croisée de multiples enjeux

Le réseau scolaire est à l'image de la répartition des populations avec de très nombreux collèges isolés qui cumulent beaucoup de handicaps : forte proportion de boursiers, faible maîtrise des fondamentaux à l'entrée en sixième, moyennes parfois préoccupantes aux épreuves écrites du DNB, taux d'orientation en seconde générale ou technologique en retrait par rapport aux indicateurs académiques et pourcentage plus élevé d'enseignants non titulaires.

L'enjeu est de répondre à la diversité des publics qui fréquentent ces collèges isolés, et qui ne trouvent pas en proximité une offre adaptée (Segpa et troisième prépa-métiers

➤ **Tableau 4** Indicateurs des moyens par décile de l'indice d'éloignement

Indice d'éloignement	H/E	Part des enseignants non titulaires (%)
Premier décile	1,19	11,2
D2	1,33	12,0
D3	1,33	21,7
D4	1,31	18,2
D5	1,37	15,4
D6	1,62	46,0
D7	1,66	34,1
D8	1,84	43,3
D9	1,54	40,7
Dernier décile	1,73	63,5

Éducation & formations n° 101 © DEPP

Lecture : parmi les 10 % des collèges les plus éloignés, 63,5 % des enseignants sont non titulaires.

Champ : Nouvelle-Calédonie, collèges publics et privés sous contrat.

Source : DEPP-MENJS.

notamment), en imaginant des solutions alternatives. L'expérimentation de dispositifs avec des enseignants spécialisés du premier degré ou d'autres opérateurs pourrait par exemple être une solution dans ces établissements éloignés afin de mieux répondre à l'impératif d'inclusion scolaire. Se pose également le problème du remplacement. Des solutions sont en cours d'expérimentation avec l'offre du CNED en mathématiques et une réflexion est engagée pour imaginer des remplacements de courte durée en visio. Enfin, l'accompagnement des personnels non titulaires des collèges les plus éloignés constitue un enjeu pour la qualité de l'enseignement. Les formations à distance sont en voie de développement avec notamment la mise en œuvre, à la sortie de la crise du coronavirus, d'une formation de formateurs de grande ampleur à la conception de formations en « e-learning ».

La carte de l'éducation prioritaire en Nouvelle-Calédonie exclut certains établissements éloignés alors qu'ils réunissent semble-t-il quasiment tous les critères à retenir pour appréhender les caractéristiques sociales d'un territoire qui sont les plus corrélées à la réussite scolaire : faibles niveaux de diplôme de la population, taux de chômage élevé, professions et catégories sociales défavorisées proportionnellement plus élevées, taux de boursiers élevés ou revenu médian faible. La prise en compte des contraintes territoriales permettrait une allocation plus juste des ressources, sachant que le sujet se double en Nouvelle-Calédonie de l'enchevêtrement des compétences en matière d'enseignement, avec le secondaire géré par le vice-rectorat et le primaire dirigé par les provinces.

La baisse récente des effectifs a fragilisé le tissu scolaire, particulièrement dans les zones reculées, jusqu'à remettre en cause la viabilité pédagogique de certains établissements éloignés qui accueillent un public socialement plus défavorisé et dont la maîtrise des fondamentaux est plus faible. En certains lieux isolés, on trouve un collège public et un collège privé, proches l'un de l'autre et chacun avec de très faibles effectifs. Or les très petites structures engendrent des coûts de fonctionnement très difficilement supportables, dans une période où les collectivités publiques doivent resserrer leurs budgets et restreindre les dotations. La révision de l'offre et de la carte des formations est inévitable, même si le sujet est politiquement sensible.

La rationalisation du réseau des collèges est d'autant plus difficile que les établissements éloignés participent au rééquilibrage, tant géographique que communautaire, initié

depuis les accords de Matignon et impliquerait par ailleurs davantage de temps de transport pour certains élèves, à moins d'augmenter les capacités d'accueil en internat. Afin de préserver une offre de proximité et une qualité de l'enseignement, il conviendrait d'adapter l'organisation des collèges aux réalités et aux besoins de ces zones isolées. La contractualisation avec les réseaux confessionnels du privé sous contrat, par exemple, pourrait être une piste de réflexion pour un aménagement de la carte scolaire animé du respect de leur caractère propre en matière éducative tout en permettant la recherche d'une efficience scolaire des unités d'enseignement fondée sur l'intérêt premier des élèves.

Ces mesures ainsi que le développement à certains endroits de l'offre de logements devraient être de nature à répondre à la problématique d'attractivité des postes d'enseignants, qui mène aujourd'hui à l'affectation d'enseignants titulaires débutants ou au recrutement de personnels non titulaires, et ce afin de favoriser la stabilité des équipes pédagogiques pour faciliter la mise en œuvre de projets communs et la création d'outils partagés dans ces établissements socialement plus défavorisés. L'accompagnement des enseignants non titulaires doit également être une priorité dans les établissements où leur proportion est importante.

Bibliographie

Gay J.-C., 2014, *La Nouvelle-Calédonie, un destin peu commun*, Marseille, IRD Éditions.

Maugis S., Touahir M., 2019a, « Une mesure de l'éloignement des collèges », *Note d'Information*, n° 19.36, DEPP-MENJ.

Maugis S., Touahir M., 2019b, « Indice d'éloignement pour les établissements scolaires », *Document de travail*, n° 2019-M02, DEPP-MENJ.

SSA de Nouvelle-Calédonie, 2019a, « Évaluation des connaissances et compétences des élèves à l'entrée en sixième en 2019 », *Synthèse*, n° SEP-10-2019.

SSA de Nouvelle-Calédonie, 2019b, *Géographie de l'école*, n° SEP-08-2019.

SSA de Nouvelle-Calédonie, 2019c, « Les élèves dans les établissements du second degré à la rentrée scolaire 2019 et prévisions pour les années 2020 et 2021 », *Synthèse*, n° SEP-01-2019.

SSA de Nouvelle-Calédonie, 2019d, « Les résultats définitifs de la session 2018 du baccalauréat », *Synthèse*, n° SEP-03-2019.

SSA de Nouvelle-Calédonie, 2019e, « Les résultats définitifs de la session 2018 du diplôme national du brevet », *Synthèse*, n° SEP-04-2019.

